



DU BLOG IUSTORIA

Honoraires d'avocat en justice : qui les rembourse et dans quelle mesure ?

*L'une des questions les plus fréquentes : récupérerai-je tout ce que j'ai payé ?
Cinq exemples concrets avec des chiffres réels.*

L'une des questions les plus fréquentes de nos clients : « *Si je gagne, récupérerai-je tout ce que j'ai payé à mon avocat ?* » Réponse courte : probablement pas. Réponse longue : voici pourquoi — illustré par cinq exemples concrets avec des chiffres réels.

Deux calculs distincts sans lien direct

Nous convenons généralement avec le client d'honoraires horaires. Notre taux de base est de 3 900 CZK HT par heure de travail. En tant qu'assujettis à la TVA, nous y ajoutons 21 %, soit un taux effectif de 4 719 CZK TTC par heure.

Si vous obtenez gain de cause, le tribunal vous accorde le droit au remboursement des frais de justice par la partie adverse. Ce remboursement n'est toutefois pas calculé sur la base de vos honoraires contractuels — il est déterminé selon le décret du ministère de la Justice n° 177/1996 Rec., communément appelé le **tarif des avocats**.

Le tarif des avocats ne rémunère pas le travail horaire de l'avocat, mais chaque acte de service juridique pris individuellement. Chaque acte se voit attribuer un taux en fonction de la valeur tarifaire du litige. À chaque acte s'ajoute un forfait de frais de 450 CZK. Si l'avocat est assujetti à la TVA, celle-ci est également appliquée au remboursement des frais.

Il n'existe aucun lien mathématique direct entre les honoraires contractuels et le remboursement tarifaire. Ce dernier peut être inférieur, égal, voire supérieur à ce que vous avez payé à votre avocat.

Ce qui a changé en janvier 2025

La modification du tarif des avocats (décret n° 258/2024 Rec., en vigueur depuis le 1er janvier 2025) a apporté des changements après dix-huit ans. Les taux par acte pour les créances pécuniaires sont restés inchangés, mais le forfait de frais est passé de 300 CZK à 450 CZK par acte, et pour les litiges dont l'objet ne peut être exprimé en argent, la valeur tarifaire de base est passée de 10 000 CZK à 30 000 CZK. Concrètement, cela signifie des remboursements nettement plus élevés, par exemple dans les procédures d'expulsion.

Cinq exemples pratiques

Tous les exemples sont basés sur le taux horaire actuel de 3 900 CZK HT et la version en vigueur du tarif des avocats.

1. Créance de 45 000 CZK

Le client détient une créance issue d'une facture impayée. Le débiteur ne répond pas. Nous préparons une mise en demeure, puis introduisons l'action en justice. Après deux audiences, le tribunal accorde la créance en totalité ainsi que le remboursement intégral des frais.

Le client nous a payé

8 heures de travail $\times$ 3 900 CZK = 31 200 CZK HT, TVA incluse :

37 752 CZK

Le tribunal a accordé

5 actes $\times$ 2 900 CZK + 5 $\times$ 450 CZK forfait = 16 750 CZK HT, TVA incluse :

20 268 CZK

Payé

37 752 CZK

→

Remboursé

20 268 CZK

→

Solde

-17 484 CZK

2. Procédure d'expulsion à Brno

Les locataires refusent de quitter les lieux après la fin du bail. Nous envoyons une mise en demeure, puis introduisons une action en expulsion. Après une audience, le tribunal fait droit à la demande.

Le client nous a payé

9 heures $\times$ 3 900 CZK = 35 100 CZK HT, TVA incluse :

42 471 CZK

Le tribunal a accordé

4 actes $\times$ 2 300 CZK + 4 $\times$ 450 CZK = 11 000 CZK HT, TVA incluse :

13 310 CZK

Payé

42 471 CZK

→

Remboursé

13 310 CZK

→

Solde

-29 161 CZK

La modification du tarif de 2025 a relevé la valeur tarifaire des litiges non pécuniaires de 10 000 CZK à 30 000 CZK. Avant cette réforme, le remboursement dans cet exemple n'aurait été que d'environ 8 712 CZK — soit plus de 50 % de moins.

3. Façade défectueuse — succès partiel

La réparation d'une façade défectueuse a coûté 250 000 CZK. Après sept audiences et une expertise, le tribunal accorde 187 500 CZK — soit un succès de 75 %. Après compensation réciproque (75 % des propres frais moins 25 % des frais de la partie adverse), le client obtient le remboursement de 50 % de ses frais.

Le client nous a payé

25 heures × 3 900 CZK, TVA incluse :

117 975 CZK

Le tribunal a accordé (50 %)

10 actes × 9 300 CZK + forfaits, TVA incluse, réduit à 50 % :

58 988 CZK

Payé

117 975 CZK

→

Remboursé

58 988 CZK

→

Solde

–58 987 CZK

4. Créance de 500 000 CZK — le remboursement dépasse les honoraires

Recouvrement d'une créance issue d'une facture impayée. Mise en demeure, action en justice, trois audiences, succès total.

Le client nous a payé

10 heures × 3 900 CZK, TVA incluse :

47 190 CZK

Le tribunal a accordé

6 actes × 10 300 CZK + forfaits, TVA incluse :

78 045 CZK

Payé

47 190 CZK

→

Remboursé

78 045 CZK

→

Résultat

+30 855 CZK*

*L'excédent revient au cabinet d'avocats — le client ne peut pas s'enrichir sur le remboursement des frais. En pratique, le client n'a rien payé de sa poche pour sa représentation.

5. Litige immobilier de 5 millions CZK — la défaite

Litige portant sur le droit de propriété d'un bien immobilier. Nous informons le client du risque dès le départ. La procédure dure des années : 8 audiences en première instance (victoire), 3 audiences en appel (revirement), pourvoi en cassation devant la Cour suprême (échec). Résultat final : défaite. Le client supporte l'intégralité des frais.

Compte tenu du risque, nous avons proposé un taux réduit de 2 900 CZK HT.

Le client nous a payé

72 heures × 2 900 CZK, TVA incluse :

252 648 CZK

Ce que le client doit payer à la partie adverse

18 actes × 28 300 CZK + forfaits, partie adverse assujettie à la TVA :

626 175 CZK

Propre avocat

252 648 CZK

+

Adversaire

626 175 CZK

+

Frais de justice

5 000 CZK

Coût total de la défaite : **883 823 CZK**. Rien de tout cela n'est récupérable. En cas de défaite, vous payez non seulement votre propre avocat, mais aussi celui de la partie adverse. Cet exemple est extrême, mais il peut arriver — c'est pourquoi une analyse honnête des perspectives dès le départ est plus importante que tout le reste.

Récapitulatif

Exemple	Payé	Remboursé	Solde
1. Créance 45 k	37 752 CZK	20 268 CZK	−17 484 CZK
2. Expulsion	42 471 CZK	13 310 CZK	−29 161 CZK
3. Façade (50 %)	117 975 CZK	58 988 CZK	−58 987 CZK
4. Créance 500 k	47 190 CZK	78 045 CZK	+30 855 CZK*
5. Immobilier (défaite)	252 648 CZK	−626 175 CZK	−883 823 CZK

Ce qu'il faut retenir

L'octroi du remboursement des frais ne signifie pas un paiement immédiat. Vous obtenez une créance exécutoire qui, en cas de non-paiement volontaire, peut être recouvrée par voie d'exécution forcée.

Pour les litiges portant sur de faibles montants, l'écart entre les honoraires contractuels et le remboursement tarifaire sera presque toujours en votre défaveur. Plus la valeur du litige est élevée et moins nous y consacrons d'heures, plus le ratio est favorable.

Un succès partiel signifie un remboursement partiel — et inversement, l'obligation de payer une part proportionnelle des frais de la partie adverse. C'est un facteur déterminant dans les litiges à l'issue incertaine.

La défaite coûte le double. Vous payez votre avocat et celui de la partie adverse. Dans les litiges importants, cela peut atteindre des millions. C'est pourquoi une analyse honnête des perspectives dès le départ est plus importante que tout le reste.

Lors d'un entretien personnel, nous serons ravis de discuter plus en détail des frais que vous pouvez attendre dans votre cas concret. Avant de lancer le litige, lisez aussi [Toutes les batailles ne méritent pas d'être menées](#) et [Quand aller au tribunal et quand opter pour la médiation](#) — l'économie du litige se joue souvent avant le premier acte, pas au jugement. Et pour un panorama de ce que vous pouvez procéduralement exiger (y compris sur les frais), voyez [Ce que vous pouvez demander dans un procès civil](#).

Besoin d'une estimation chiffrée pour votre litige ? Dites-nous de quoi il s'agit — dans notre [pratique contentieuse](#), nous vous donnons une lecture réaliste du coût du dossier et de ce que le tribunal est susceptible de vous rembourser. [Contact](#).

Cet article est fourni à titre informatif et ne constitue pas un conseil juridique. Les calculs sont fondés sur le décret n° 177/1996 Rec. tel que modifié par le décret n° 258/2024 Rec. (en vigueur depuis le 1er janvier 2025) et sur le taux horaire d'IUSTORIA en vigueur à la date de publication. Les frais réels peuvent varier selon les circonstances de chaque affaire. Mis à jour en mars 2026. Version originale du document : avril 2024.

Honoraires d'avocat en justice : qui les rembourse et dans quelle mesure ?

Mgr. Jan Vytřisal · Publié 6/2/2026

<https://www.iustoria.cz/fr/blog/honoraires-avocat-en-justice/>

Ce texte est protégé par le droit d'auteur. Le partage du document entier et non modifié est bienvenu ; la reprise d'extraits dans d'autres textes suppose la citation de la source. © IUSTORIA, advokátní kancelář, s.r.o.